

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Recu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023



ID: 001-200070118-20230926-DEL_23_09_26_01-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2023

En exercice: 36

Quorum: 19 Présents: 24 L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 20 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la

présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Etaient présents: M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre

Nombre de Conseillers : CHAMPION, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX,

M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Alain REIGNIER, M. Denis

SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, M. Maurice VOISIN,

Représentés : 8 <u>Étaient absents</u> : Mme Patricia CHMARA (pouvoir à M. Jean-Claude DESCHIZEAUX), M. Renaud Absents : 12 DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX),

DUMAY (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Laure FANGET (pouvoir à M. Jean-Michel LUX), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Bernard ALBAN), Mme Marie-Ange FAVEL, M. Richard LABALME (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), M. Philippe PROST (pouvoir à M. Denis SAUJOT), M. Roger RIBOLLET, Mme Catherine SALVETTI (pouvoir à M. Lucien MOLINES), Mme Anne TURREL

(pouvoir à M. Paul FERRE), Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : M. Maurice VOISIN

N°2023/09/26/01 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE – ANNEE 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-39,

Monsieur DESCHIZEAUX, Président, présente le rapport d'activité de la Communauté de Communes Val de Saône Centre portant sur l'année 2022.

Il précise qu'en application de l'article L. 5211-39 du CGCT, ce document doit être adressé chaque année au maire de chaque commune membre et faire l'objet d'une communication par le Maire à son conseil municipal.

Le Conseil communautaire, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel d'activité de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'année 2022,

ET PRECISE que ce rapport sera adressé à chaque commune membre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 26 septembre 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le De la publication sur le site internet le Le Président, Jean-Claude DESCHIZEAUX